LE MAG SANTÉ

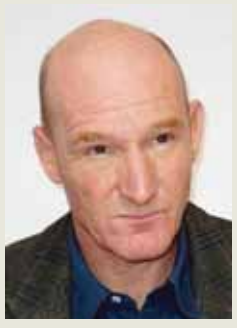

L'EXPERT DU JOUR

Le Dr Jérôme Barras

Nommé vétérinaire cantonal pour le canton du Valais en 2006. Il a obtenu le diplôme de médecin-vétérinaire en 1977 à l'Université de Zurich puis en 1982 un doctorat à l'Université de Berne.

POSSÉDER UN CHIEN L'animal ne doit pas constituer une menace pour les autres.

Etre un maître responsable

ANTOINE GESSLER

«N'ayez pas peur, il est gentil». Le gros chien qui vient d'échapper au contrôle de sa propriétaire n'a pourtant rien d'engageant. Il fonce sur un groupe de promeneurs qui n'en demandaient pas tant. Il tourne autour de ces inconnus… les renifle… grogne un peu. Pour la forme seulement? *«Ici, au pied!»* La pauvre dame, dépassée, a beau s'égosiller pour rappeler son animal de compagnie, rien n'y fait.

«Il faut maîtriser le chien par son attitude et par la parole, bref par son autorité et ses compétences en la matière. Pas par la force.» Vétérinaire cantonal du Valais, le docteur Jérôme Barras a l'habitude de prodiguer des conseils judicieux. Pas toujours suivis. *«Le chien est un produit de consommation courante vendu sans mode d'emploi.*

> «Il y a chaque année 1500 nouveaux chiens en Valais.»
>
> **JÉRÔME BARRAS**

Etre le maître d'un chien implique de nombreuses responsabilités envers les autres. SHUTTERSTOCK

Dans certaines mains, c'est un peu une grenade dégoupillée…

Il faudrait quatre fois la masse du chien pour le retenir en bout de laisse en toutes circonstances. Soit pour un humain de 80 kg, un chien pesant 20 kg au maximum. Mais même si on atteint ce rapport des forces, il faut suivre des cours d'éducation avec son chien pour savoir comment le guider, le maîtriser, l'aider à résoudre sans agressivité les situations qui lui posent problème. C'est ainsi que l'on acquiert l'autorité nécessaire. La détention d'un chien plus petit est souvent plus facile pour des détenteurs peu expérimentés. Une situation à risque se présente lorsqu'une personne promène plusieurs chiens en même temps surtout si elle les maîtrise mal. Un plus un n'égale pas deux chez les chiens. C'est un peu comme des ados en groupe. Il y a souvent un effet de meute.

Quelles exigences pose la détention d'un chien?

Une détention de chien conforme aux besoins de l'espèce est très exigeante en temps. Dans le passé, on voyait souvent un chien attaché en permanence par une chaîne à un piquet devant les fermes. L'animal passait sa vie à aboyer et à tirer sur son entrave. Aujourd'hui la législation exige environ une heure de promenade par jour. Peu importe si le maître est fatigué, s'il pleut, si le soleil tape dur ou que la neige encombre les routes, il doit en principe être prêt à balader son chien 365 jours par année.

Qu'apportent des cours?

Il y a deux sortes de cours. Ceux qui sont obligatoires et ceux que les gens suivent parce qu'ils prennent conscience de leur nécessité. Les quatre heures de cours pratiques et les quatre heures de cours théoriques obligatoires constituent à peine une introduction à la problématique des chiens. Heureusement, beaucoup de gens continuent à se former de leur propre initiative.

Quels moyens de contrôle existent sur le plan cantonal?

Il y a chaque année 1500 nouveaux chiens en Valais. Environ 15 000 médailles sont vendues annuellement ce qui peu ou prou correspond à 18 000 chiens dans le canton. Sur ce chiffre il existe un millier de dossiers à suivre. Mais il n'y a pour cela qu'un poste de travail à 60% pour tout ce qui concerne les affaires canines. Nous vivons une situation de sous-effectif permanente. Heureusement la collaboration avec les polices communales et cantonales dans notre canton est efficace.

Quelles sont les obligations d'un détenteur de chien?

Tous les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur des agglomérations. En dehors, ils doivent rester sous le contrôle de leur maître. Le rappel doit fonctionner efficacement car plus le chien s'éloigne de son maître, moins il obéit. Le rappel s'entraîne régulièrement, chaque jour quelques exercices. Car au début il faut sociabiliser le chien comme un gosse qui à la crèche doit apprendre à fréquenter l'autre. Le chiot apprend à émettre les bons comportements et à lire les signes émis ou les attitudes de ses congénères. Par exemple les signes de soumission, d'envie de jouer, de peur ou d'agressivité. C'est la mère qui apprend à ses petits les autocontrôles. Puis c'est le maître qui doit prendre le relais. Vers les 7 à 8 mois le chien a tendance à se laisser aller, à régresser. C'est le moment où il faut serrer les boulons.

Mais il y a des chiens hargneux…

Il y a des chiens tellement désocialisés, qui ont une génétique défavorable ou qui vivent dans des milieux pauvres en stimulus qu'ils considèrent tous les autres êtres vivants, y compris l'humain comme des ennemis ou des agresseurs.

Il faudrait alors un permis…

Un vrai permis, non, mais l'«attestation de compétence» actuellement exigée après les 2 fois 4 heures de cours est judicieuse. Suite à des accidents dramatiques, il y a eu une psychose indéniable dans les médias qui ont soufflé le froid et le chaud. Le débat public qui a suivi, a servi à quelque chose puisque beaucoup de gens ont pris conscience de ce que représente la détention d'un chien.

En ce qui concerne les accidents par morsure sur humains, heureusement nous avons très peu d'accidents graves. Cependant à chaque annonce, la spécialiste de notre office décrypte le cas. On est devenu plus strict dans les cas où on constate des morsures offensives et l'on exige du détenteur des mesures éducatives, voire davantage.

Des maîtres semblent considérer les restrictions visant leur chien comme une atteinte à leur propre liberté…

Nous vivons dans une société humaine, pas dans une société canine. Il n'y a pas d'aliénation d'une quelconque liberté si on doit mettre son chien en laisse. Cependant dans la plupart des villes il y a trop peu de zones réservées aux chiens. Il devient difficile de pouvoir laisser se mouvoir librement un chien et c'est dommage. Une délimitation de telles zones améliorerait la cohabitation des pro- et contra-chiens. On pourrait imaginer des terrains clôturés et faciles à sécuriser.

Et le passage par un dresseur?

C'est un terme qui n'existe plus. L'éducation du chien de défense est strictement interdite hormis dans un cadre précis, c'est-à-dire dans des clubs cynologiques agréés par l'Office vétérinaire fédéral.

La Valais a été critiqué pour ses mesures sur les chiens…

Très critiqué au début, mais pour finir beaucoup d'autres cantons ont adopté des mesures similaires. Avec le recul, nous avons vu baisser le nombre de cas à problèmes. Il y a une liste de races interdites, qu'on ne peut plus acquérir si on réside en Valais.

EN CHIFFRES

8 heures de formation sont obligatoires.

1 heure de promenade au moins par jour.

1 liste de races interdites à la possession en Valais.

INFOS+

Un complément d'information? Des questions sur la santé? Un contact direct?

www.vs.ch/sante
www.promotionsantevalais.ch
www.lvt.ch

ZOOM SUR…

UN CONCOURS QUI FAIT UN TABAC

Qui veut tenter de gagner 5000 francs en arrêtant de fumer?

Restez sans fumer du 4 juin au 4 juillet 2011. Avec un peu de chance vous remporterez le grand prix de 5000 francs mis en jeu. Par ailleurs, 10 x 500 francs seront également tirés au sort en guise de prix de consolation.

Ce concours, dont la formule a déjà remporté un beau succès, est organisé dans le cadre du Programme national d'arrêt du tabagisme.

Cet arrêt du tabagisme devra être confirmé par un «parrain» ou une «marraine» qui participeront à un tirage au sort de 10 x 100 francs. Un prétirage au sort sera organisé. Si vous faites partie de cette première sélection, votre arrêt du tabagisme sera vérifié par un simple test. Le nom de la personne qui remportera le grand prix sera connu le 12 juillet 2011. Tous les participants seront informés personnellement.

Les données personnelles seront traitées dans la plus stricte confidentialité et ne seront en aucun cas transmises à des tiers.

Pour participer on peut notamment s'inscrire au concours sur le site de l'internet www.at-suisse.ch.

De son côté, le CIPRET-Valais propose son aide à tous ceux qui souhaitent arrêter de fumer. Information sur www.jarrete-laclope.ch ou au numéro 027 329 04 15.

AG/C

PARTENARIAT

DFIS
Service cantonal de la santé publique

Promotion Santé Valais

Ligue valaisanne contre les toxicomanies